

Le directeur des services départementaux de
l'Éducation nationale des Deux-Sèvres

à

Mesdames et messieurs les enseignants
des écoles publiques

Service des emplois et enseignants des écoles publiques

S3E

n° 20210208

Affaire suivie par :

Caroline THOMAS

Aurélien DUNOT

Tél : 05 17 84 02 30

Mél : s3e-79@ac-poitiers.fr

S/C de mesdames et messieurs les Inspecteurs
chargés de circonscription

61 avenue de Limoges

CS 98661

79026 Niort Cedex

Niort, le 4 février 2022

Objet : Mouvement sur postes spécifiques des personnels enseignants du 1^{er} degré – Rentrée 2022

Références :

- Article 60 de la loi 84-16 du 11 janvier 1984

- Lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité des personnels du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse publiées au bulletin officiel spécial n°9 du 05/11/2021

La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 introduit, dans la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, des dispositions prévoyant l'élaboration de lignes directrices de gestion, afin de fixer notamment les orientations générales de la politique de mobilité de l'administration.

La présente note de service vise à préciser les règles et procédures relatives à l'organisation du mouvement des personnels enseignants du 1^{er} degré sur postes spécifiques au titre de 2022, conformément aux principes arrêtés dans les lignes directrices de gestion ministérielles.

Un poste à profil (PAP) est un poste spécifique correspondant à des fonctions ou lieux d'affectation particuliers.

Dans le cadre du **mouvement sur postes spécifiques**, la sélection des candidatures fait l'objet d'un traitement particulier : appel à candidatures par publication des **postes vacants** sur le site intranet, dépôt de candidature selon un calendrier précis et entretien devant un jury départemental.

Les personnels nommés à titre définitif sur un poste spécifique restent titulaires de celui-ci sauf s'ils décident de participer au mouvement.

Calendrier départemental :

La présente note de service, relative aux recrutements sur postes spécifiques, est mise en ligne sur l'intranet le **vendredi 4 février 2022**.

A compter de cette publication, les candidats auront **jusqu'au mercredi 16 février 2022** pour procéder à l'envoi de leur dossier complet, **revêtu de l'avis de l'IEN de leur circonscription**, par courrier électronique :

pap-dsden79@ac-poitiers.fr

En cas de candidature multiple, un dossier distinct devra être envoyé pour chacun des postes sollicités.

Les postes spécifiques peuvent nécessiter le fait de détenir les compétences nécessaires sanctionnées par la détention d'un titre, diplôme ou certification. **Ces justificatifs devront être fournis lors de la demande de candidature. Aucune réclamation de pièces justificatives ne sera réalisée par le service.**

Seules les candidatures des personnels ayant déposé un **dossier complet** seront étudiées et feront l'objet d'une convocation. Celle-ci sera envoyée par **voie électronique**, sur la messagerie professionnelle académique, quelques jours avant le déroulement de l'entretien par visio-conférence.

Des commissions se réuniront **du 3 au 11 mars 2022** afin de rencontrer les candidats et de dresser une liste des candidats remplissant les conditions.

Les affectations sont prononcées par le directeur académique, à titre définitif, sauf dans le cas où l'enseignant n'est pas en possession du titre requis. Dans ce cas particulier, l'intéressé sera affecté à titre provisoire.

Je vous remercie de l'attention particulière portée au respect du calendrier et de la procédure décrits ci-dessus.

Le directeur académique

Signé

Arnaud LECLERC

Pièces jointes :

- Dossier de candidature à un poste à profil
- Liste des postes à profil vacants et leur implantation géographique
- Fiches de poste des postes à profils départementaux